



**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil**  
concernant la mise en œuvre des accords de positionnement  
stratégique des régions Neuchâtel Littoral, Montagnes  
neuchâteloises, Val-de-Ruz et Val-de-Travers

(Du 5 mai 2021)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

## **RÉSUMÉ**

*« Un canton, un espace », tel a été le leitmotiv du Conseil d'État tout au long des deux dernières législatures. Un espace unifié, sans être uniforme, dans lequel les quatre grandes régions neuchâteloises contribuent par leur dynamique propre au renforcement du rayonnement du canton, dans une logique de complémentarité.*

*Pour unifier le territoire cantonal, le Conseil d'État a mené à bien une multitude de projets majeurs, de Mobilité 2030 à la réforme des institutions, en passant par la réorganisation de la plupart des prestations publiques à la population et de l'organisation interne de l'État. En parallèle, pour cultiver la complémentarité des différentes régions, le Conseil d'État a initié en 2016 la démarche des accords de positionnement stratégique des régions (APS), conclus en été 2017 entre l'État, l'association Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN), les régions et les communes. Cette démarche définit, pour chacune des quatre régions, un positionnement stratégique et spécifique, que l'ensemble des parties prenantes s'engagent à promouvoir et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques publiques. Les accords identifient également des objectifs de développement concertés et partagés, afin de renforcer les principaux atouts de chacune des régions. Ils énumèrent enfin une liste de thématiques cantonales transversales et précisent la manière dont chacune des quatre régions y apporte sa contribution.*

*À l'issue d'un premier cycle quadriennal, le bilan est réjouissant. Une belle dynamique s'est installée, de nombreux projets ont été concrétisés, les APS sont devenus une référence importante dans la conduite des politiques publiques aussi bien dans les régions qu'au niveau canton. Sur la base de ces constats positifs, toutes les parties aux accords ont décidé de reconduire leur engagement pour une nouvelle période de quatre années.*

*De même qu'il l'avait fait à la suite de la conclusion des accords, le Conseil d'État souhaite informer le Grand Conseil par un rapport, qui propose une vue d'ensemble des actions concrètes réalisées, ainsi qu'un état de situation des principaux projets en cours, avant d'esquisser les perspectives pour la législature cantonale à venir.*

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Historique et raison d'être des accords de positionnement stratégique

Dans le sillage de la stratégie de développement territorial esquissée au début des années 2000 et consolidée notamment dans le rapport « Un canton, une vision » (07.049), une première démarche partenariale avait été mise en place pour mettre en réseau les communes urbaines du canton et nouer une alliance forte entre villes et régions. L'idée novatrice était alors de concilier politique d'agglomération et politique régionale. Huit contrats de régions avaient été négociés entre canton et communes regroupées. Ce processus avait notamment abouti à la fondation de l'Association Réseau urbain neuchâtelois (RUN) en 2007 et lancé la dynamique de fusions des communes, qui étaient encore 62 à l'époque. Toutefois, quelques années plus tard, en 2011, l'État provoquait une crise institutionnelle en décidant de se retirer du RUN. Et l'année suivante, le projet TransRUN échouait de justesse dans les urnes. Même si les communes continuaient à travailler ensemble dans les organisations régionales mise en place, la confiance était rompue, la concertation entre l'État et les régions était pour ainsi dire à l'arrêt.

Dès son entrée en fonction, le Conseil d'État neuchâtelois élu en 2013 a affirmé sa volonté de reconstruire la confiance, de relancer un projet de RER ainsi que de remettre en place un processus de concertation politique entre l'État, le RUN<sup>1</sup> et les régions. Il a inscrit ces ambitions dans son programme de législature 2014-2017, tout en exprimant sa conviction selon laquelle le canton devait désormais penser son développement futur comme un seul espace, formé de quatre grandes régions et riche de sa diversité.

La priorité consistait à tourner la page du refus du TransRUN en trouvant la bonne formule pour relancer les grands projets de mobilité indispensables au développement du canton. Début 2015, le Conseil d'État élaborait ainsi la stratégie Mobilité 2030, fondée sur la complémentarité entre les transports publics, la route et la mobilité douce, dont la communication auprès de la population a été assumée conjointement par l'État et les communes, avec l'appui du RUN. En février 2016, le peuple neuchâtelois plébiscitait le projet dans les urnes, à plus de 84%.

En parallèle, le Conseil d'État lançait une ambitieuse réforme des institutions, elle aussi fondée sur l'idée d'un espace cantonal unifié (circonscription unique), l'abandon des districts et la reconnaissance des quatre grandes régions formant le canton. Adoptée par le peuple en septembre 2017, cette réforme se concrétise pour la première fois avec les élections cantonales de 2021.

En cohérence avec ces évolutions majeures, le Conseil d'État prenait dès 2016 l'initiative de relancer les discussions avec les communes et les régions réunies au sein du RUN, afin de remettre en place un processus de concertation dynamique entre l'État et les régions. L'idée était de créer un cadre propice pour fédérer les énergies autour de priorités communes, dans une logique de subsidiarité et de complémentarité. L'aboutissement de ces négociations s'est traduit par la ratification de quatre accords de positionnement stratégique (APS), moins statiques et plus flexibles que les contrats de régions précédents. Conclues entre les associations régionales neuchâteloises, 32<sup>2</sup> communes, le RUN et l'État, ces APS ont été rendus publics en septembre 2017. La démarche a fait l'objet d'un rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil (17.031). Dans la foulée, le RUN a revu lui aussi son organisation, en passant de huit à quatre régions RUN et l'Association des

---

<sup>1</sup> En tant que plateforme de concertation et de coordination politique visant à favoriser une vision partagée du développement du territoire cantonal, le RUN est une institution toute indiquée pour favoriser la mise en œuvre de politiques concertées entre Canton et Communes telles que les APS.

<sup>2</sup> En 2017, quatre communes n'étaient pas signataires des APS dans le canton. Il s'agit des communes de Rochefort, Valangin, Saint-Blaise et Le Landeron.

communes neuchâtelaises a intégré ce nouveau découpage dans la composition de ses organes.

Valoriser les meilleurs atouts du canton pour renforcer sa visibilité. Construire et s'approprier un discours commun, dans une optique de marketing territorial. Affirmer un positionnement clair de chacune des régions, dans une logique de complémentarité. Aligner les objectifs prioritaires de développement, dans une perspective partenariale. Et permettre ainsi à toutes les régions de contribuer par leur dynamique propre au renforcement de l'attractivité cantonale, afin d'inscrire l'ensemble du canton dans une dynamique de prospérité. Telle est la raison d'être des APS.

## **1.2. Objectifs et structure du rapport**

Le présent rapport vise à fournir un état de situation actualisé de la mise en œuvre des APS, à dresser l'éventail des principales actions menées à l'issue de la première période quadriennale, ainsi qu'à esquisser le déroulement prévu pour la 2<sup>e</sup> période quadriennale.

Le premier chapitre présente le processus mis en place depuis la signature des accords pour accompagner le déploiement des mesures découlant des APS. Il détaille également la liste des mesures considérées comme prioritaires et les moyens financiers octroyés dans le cadre du programme d'impulsion (rapport 18.045) pour favoriser leur concrétisation.

Le deuxième chapitre présente les grandes lignes du bilan tiré suite à l'issue de la première période quadriennale des APS, en passant notamment en revue l'état d'avancement des principales réalisations dans les régions et au niveau cantonal.

Enfin, le troisième chapitre évoque les perspectives et les principaux enjeux qui marqueront la nouvelle période quadriennale.

## **1.3. Processus de mise en œuvre des APS**

Le processus d'élaboration des APS est détaillé dans le rapport 17.031, il n'est donc pas nécessaire de l'évoquer ici. Il convient néanmoins de rappeler que c'est dans une logique de complémentarité et en s'appuyant sur ses atouts propres que chacune des quatre régions a défini son positionnement, illustré par un slogan :

- La Région Neuchâtel Littoral se positionne sur son écosystème d'innovation et sa qualité de vie entre lac, vignoble et forêt. Elle veut devenir une « smart région ». Son slogan est *Neuchâtel Littoral, qualité de vie au cœur de l'innovation*.
- Les Montagnes neuchâtelaises se démarquent comme des *Espaces de liberté et de création*. La région mise sur sa richesse culturelle, son patrimoine naturel, architectural et horloger ainsi que son savoir-faire dans la très haute précision.
- La Région Val-de-Ruz s'affirme comme *Val-de-Ruz, écorégion*, valorisant son lien avec la terre. Elle veut s'inscrire dans une dynamique de développement durable et offrir un cadre de vie unique.
- Le positionnement de la Région Val-de-Travers s'appuie sur son cadre de vie vert, naturel et préservé, que traduit le slogan *Le Val-de-Travers, qualités naturelles*. La région trouve avec le Creux du Van et l'absinthe deux emblèmes forts, le second étant un véritable marqueur d'identité.

L'attribution et la définition de ces positionnements régionaux s'est faite de manière concertée entre les régions et avec le canton, sous l'égide du RUN, mandaté pour coordonner la démarche. Cette répartition des « forces » territoriales vise à servir de grille

de lecture pour la mise en œuvre des politiques publiques et l'affectation des moyens financiers dédiés. Ces spécificités distinctes ont aussi orienté la définition des objectifs de développement dans chacune des quatre régions et l'élaboration de plans d'action pour les concrétiser. Parallèlement, canton et régions se sont encore mis d'accord pour identifier le rôle et le positionnement de chacune de région dans les thématiques stratégiques cantonales<sup>3</sup>. Le contenu des APS (détaillé dans le rapport 17.031) a fait l'objet d'une large consultation auprès de toutes les parties prenantes, y compris les différents services de l'administration cantonale concernés par les thèmes abordés.

Le texte ci-dessous synthétise les différentes étapes de la concrétisation des APS survenues depuis leur signature en été 2017 :

### ***Des structures et une organisation consolidées***

Après la réforme des institutions plébiscitée par le peuple neuchâtelois le 24 septembre 2017, la circonscription unique formée de quatre régions est devenue une réalité. Dans la foulée, le RUN a revu lui aussi son organisation, en passant de huit à quatre régions RUN, correspondant aux périmètres des APS. Si dans le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz, l'organisation régionale était déjà instaurée suite à la fusion des communes dans ces deux vallées, cette réorganisation territoriale a permis de fédérer également les communes des deux autres régions. Ainsi sont nées l'Association Région des Montagnes neuchâteloises qui regroupe les 9 communes du haut du canton et l'Association Neuchâtel Littoral, composée désormais de 11 communes.

Les régions bénéficient donc aujourd'hui de structures de coordination qui leur permettent de définir ensemble, en partenariat avec l'État, une vision commune de développement territorial. C'est sur cette base solide que s'appuient les APS.

De son côté, l'État s'est également organisé en interne, dans une logique de transversalité, pour accompagner le déploiement des APS. Un comité de pilotage « Développement des régions »<sup>4</sup> a été créé, tandis que le Conseil d'État et l'ensemble des départements sont systématiquement informés quant aux différentes étapes de concrétisation. En outre, tous les services potentiellement concernés sont étroitement associés, via les secrétariats généraux de leurs départements, à la validation de toutes les décisions prises. Cette consultation large et régulière a permis d'assurer une bonne compréhension des APS au sein de l'administration cantonale, ce qui constitue l'une des clés du succès de la démarche d'ensemble.

### ***Une centaine de mesures définies pour traduire les APS en actions concrètes***

Pour traduire les intentions déclarées dans les APS en actions, chacune des quatre régions a élaboré une liste de mesures contribuant à la réalisation des objectifs visés. Ce sont ainsi une centaine de mesures qui sont répertoriées dans un tableau synthétique géré et régulièrement mis à jour par le RUN selon un processus défini. À noter que ces mesures peuvent être portées par une ou plusieurs collectivités publiques, mais également par des acteurs associatifs ou privés.

Pour chacune de ces mesures, le tableau précise, en plus d'un bref descriptif, notamment son statut d'avancement, son degré de priorité, à quel(s) objectif(s) et/ou thématique(s) transversale(s) elle est rattachée et comment est organisé sa gouvernance (qui pilote, qui finance, qui participe, qui est informé, etc.).

---

<sup>3</sup> Dynamisme culturel et touristique ; Circulation des richesses ; Attractivité résidentielle ; Économie productive/industrie ; Développement des compétences (formation) et Relations extérieures.

<sup>4</sup> Composé actuellement des chefs du DEAS et du DDTE ainsi que de représentant-e-s des services NECO, SCAT, SCOM, SEAS, SDFS et SDTE. Un élargissement pour la législature à venir (avec SCNE notamment) est en cours de réflexion, voir aussi chapitre 3.

Comme expliqué ci-avant, chacune de ces mesures a été mise en consultation auprès des partenaires impliqués, notamment au sein de l'État. Ce dernier a défini le département d'attribution ainsi que le service « porte d'entrée » vers lequel la région peut se tourner pour faciliter les démarches et/ou pour poser d'éventuelles questions. Lors de la consultation, l'ensemble des services concernés ont donné leur avis sur la faisabilité des différentes mesures, informé sur les éventuelles possibilités de soutien financier (programmes fédéraux par exemple) et identifié les potentielles pierres d'achoppement. Sur cette base, le Conseil d'État a fait savoir sa position sur l'ensemble des mesures listées. Ce retour figure également dans le tableau synthétique. L'avancement des mesures est régulièrement discuté et leur liste est évolutive.

### ***Un soutien direct aux projets phares grâce au programme d'impulsion***

Si de nombreuses mesures inscrites dans les APS ne nécessitent aucune intervention de l'État ou peuvent bénéficier d'instruments de soutien existants, d'autres ne pourraient pas être réalisées sans une aide cantonale particulière, notamment financière. Afin de canaliser les efforts à déployer, les parties aux accords ont défini douze mesures qu'ils ont jugées prioritaires. Il s'agit de dix mesures spécifiques à une région et de deux mesures transversales, qui impliquent l'ensemble des régions :

1	Positionnement pionnier de la région Neuchâtel Littoral en tant que « Smart Région »	Région Neuchâtel Littoral
2	Lancement d'un pré-projet de centre de congrès de grande capacité	
3	Ouverture d'un zoo-musée au Bois du Petit-Château	Région Montagnes neuchâteloises
4	Création d'un centre permanent dédié aux arts de rue	
5	Rayonnement des Montagnes neuchâteloises par l'évènementiel culturel	
6	Installation d'un centre d'archivage d'importance cantonale	Région Val-de-Ruz
7	Création d'un pôle économique au Chillou	
8	Reconversion du site de Landeyeux permettant le maintien d'emplois	Région Val-de-Travers
9	Plateforme de promotion commune du secteur touristique	
10	Revalorisation du site Dubied	Mesures transversales
11	Innovation dans l'économie présentielle	
12	Mise en oeuvre d'une stratégie de domiciliation	

Parmi les dix mesures régionales, *l'ouverture d'un zoo-musée au Bois du Petit-Château* est éligible à la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) et peut donc profiter de subventions dans ce cadre-là. *L'installation d'un centre d'archivage d'importance cantonale* est portée par l'État et a fait l'objet d'une demande de crédit spécifique. Les huit mesures régionales restantes ainsi que les deux mesures prioritaires transversales ont été inscrites dans le chapitre 2.1.1. *Crédit d'engagement en faveur de la politique régionale cantonale (concrétisation des accords de positionnement stratégique des régions)* du Programme d'impulsion et de transformations (18.045) adopté par le Grand Conseil le 25 juin 2019.

L'acceptation de ce programme a indéniablement donné un élan supplémentaire à la démarche des APS. En effet, le Grand Conseil n'a pas seulement confirmé le crédit d'engagement proposé par le Conseil d'État pour la concrétisation des mesures jugées prioritaires mais l'a même augmenté d'un million de francs supplémentaire, le portant ainsi à 15 millions de francs. Selon la nature des projets, les soutiens peuvent prendre la forme de prêts sans intérêts, de subventions directes à l'investissement ou encore de subventions de soutien et de frais d'exploitation. Certains de ces projets bénéficient par ailleurs encore d'autres sources de subventionnements externes, on peut par exemple citer l'appui fédéral de la mesure 9 au travers du programme Innotour.

À noter qu'un processus est défini également pour actualiser la liste des mesures phares.

### ***Un processus décisionnel et d'échange désormais bien rôdé***

Tout au long du processus, que ce soit pour élaborer le contenu des accords ou pour discuter leur mise en œuvre, des négociations étroites ont été menées entre les régions et l'État. Ces discussions s'inscrivent dans deux cycles annuels de rencontres désormais bien établis. Chaque cycle se déroule de la manière suivante :

- Les rencontres avec les régions sont précédées par une séance du conseil d'administration du RUN à laquelle participe également une délégation du Conseil d'État. Cette réunion préalable permet de relayer les informations utiles et de préciser les enjeux concernant les séances régionales.
- Se déroulent ensuite les quatre rencontres entre une délégation du Conseil d'État, les représentant-e-s de la région concernée ainsi que des représentant-e-s du RUN et de l'administration cantonale impliqué-e-s dans le suivi des mesures discutées. Lors de ces rencontres, les principaux projets liés aux APS sont passés en revue. Des informations sont données sur leur état d'avancement et des solutions sont esquissées pour lever les blocages éventuels. C'est aussi lors de ces séances que les parties prenantes décident formellement l'inscription d'éventuelles nouvelles mesures et/ou s'accordent sur les modifications à apporter sur les projets existants.
- Chaque cycle se termine par une nouvelle rencontre entre le conseil d'administration du RUN et une délégation du Conseil d'État pour relayer les informations utiles issues des discussions avec les régions et pour déterminer les prochaines étapes.
- Le Comité de pilotage « Développement des régions » se réunit à son tour à l'issue de ces séances pour assurer une bonne circulation des informations au sein de l'État. Les services concernés sont également sollicités pour donner leur avis sur les mesures nouvellement inscrites.

La mise en place de ces rencontres bisannuelles garantit un fonctionnement pragmatique, une coordination efficace dans la poursuite des APS et un suivi régulier des projets.

## 2. ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION

### 2.1. Un premier bilan très positif

Comme évoqué dans le chapitre précédent, beaucoup de choses ont avancé depuis la ratification des APS en 2017. Des listes de mesures ont été élaborées, des efforts considérables ont été déployés pour les concrétiser et les collaborations entre les différents partenaires impliqués se sont beaucoup intensifiées.

Les APS ont en outre confirmé leur utilité pour organiser et structurer les relations institutionnelles, renforcer les positionnements régionaux et dynamiser la mise en œuvre de projets partagés.

Comme initialement prévu lors du lancement de la démarche, un bilan a été réalisé à la fin de la législature communale 2016-2020 pour permettre aux parties de se positionner quant à une reconduction des accords pour une nouvelle période. Ce rapport a été présenté à l'occasion d'un Forum RUN en décembre 2019 en présence du Conseil d'État *in corpore* et auquel toutes les communes signataires, ainsi que de nombreux porteurs de projets publics et privés, ont été invités. Il dresse un état des lieux et met en évidence les apports et le bilan politique des APS. Il ressort de ce document que toutes les parties aux accords, à savoir les quatre Régions RUN, le conseil d'administration du RUN et le Conseil d'État constatent ensemble que :

- Les APS sont devenus un outil efficace et efficient renforçant la collaboration entre l'État, le RUN, les régions et les communes ;
- Les APS ont participé à définir et à renforcer des identités régionales affirmées pour chacune des régions neuchâtelaises, fondées sur leurs meilleurs atouts et partagées bien au-delà du cercle des parties signataires des accords ;
- Les APS ont permis de définir une vision partagée concernant le positionnement et les atouts des régions neuchâtelaises qui orientent les axes stratégiques et politiques publiques des signataires, notamment de l'État de Neuchâtel ;
- Les mesures lancées ou réalisées à ce jour, malgré les délais courts à disposition, démontrent la capacité des acteurs signataires à se mobiliser autour du positionnement régional et de la concrétisation d'actions et de projets concrets, actionné par les APS.
- Le financement de projets prioritaires définis par le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'État, met en lumière la maturité atteinte et l'implantation de l'outil APS dans les régions, mais également au sein des autorités cantonales neuchâtelaises.

La vision partagée des identités régionales fortes pour chacune des quatre régions neuchâtelaises a notamment été magnifiquement démontrée dans un article paru dans le quotidien « Arcinfo » le 4 juillet 2019, intitulé « Imaginons le Canton de Neuchâtel en 2035 ». Dans la foulée de la validation à Berne (le 21 juin 2019) de la ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et les contournements autoroutiers des deux villes du haut du canton, les journalistes de la presse régionale ont demandé à plusieurs responsables politiques à quoi ressemblera notre région en 2035. Le résultat de ce tour d'horizon est une transcription univoque des contenus des APS : les deux villes du haut du canton se projettent comme une « cité où il fait bon vivre » pour Le Locle et un « Mini-Berlin de la Suisse romande » pour La Chaux-de-Fonds. Le Val-de-Ruz se profile sur son habitat durable et le Val-de-Travers sur le tourisme doux, tandis que le Littoral affirme son ambition de « devenir une smart région à la pointe en matière d'innovation ».

Compte tenu de ce qui précède et fort du constat des bénéfices importants découlant des APS, toutes les parties prenantes, auxquelles s'est encore ajoutée la commune de Saint-Blaise, ont décidé de manière unanime en février 2020 de reconduire, sans modification de contenu, les quatre accords pour la période 2020-2024. Ainsi, des avenants ont été signés pour confirmer la poursuite de la démarche et pour continuer de concrétiser des actions et des projets concertés pendant la présente législature communale.

## 2.2. Tour d'horizon des principaux projets régionaux

Sans vouloir dresser la liste exhaustive de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre des APS, le présent chapitre informe sur l'état d'avancement des dix mesures régionales jugées prioritaires et met l'accent sur quelques autres projets emblématiques.

### ***Région Neuchâtel Littoral***

Les deux mesures prioritaires de cette région s'inscrivent en cohérence avec son slogan *Neuchâtel Littoral, qualité de vie au cœur de l'innovation* :

La volonté de créer un **Centre de congrès** de grande capacité en ville de Neuchâtel a donné lieu à de nombreux échanges entre le Conseil communal, le Conseil d'État et la Chambre du commerce et de l'industrie. Si la nécessité de développer la capacité de la région à accueillir des événements est confirmée, la forme concrète reste à définir. En effet, la viabilité financière de centres de congrès traditionnels n'est pas aisée à atteindre et la période actuelle de pandémie n'encourage pas à faire preuve d'un grand optimisme. Par conséquent, la réflexion s'oriente plutôt vers une plus grande valorisation et une meilleure mise en réseau des infrastructures et prestataires présents dans le quartier de la Maladière, qui dispose déjà de nombreux équipements et dont l'accessibilité est excellente. Dans tous les cas, l'État entend se positionner dans un rôle de soutien aux études et à l'investissement, tout en continuant à porter ou appuyer des projets de développement dans ce quartier particulièrement dynamique. Ainsi, un hôtel d'entreprises a d'ores et déjà ouvert ses portes dans l'ancien bâtiment de la société neuchâteloise de presse, l'État a acquis le bâtiment situé rue Jaquet-Droz 7 pour y développer le pôle d'innovation, tandis que le Grand Conseil a accepté le 23 février 2021 un crédit d'étude pour la construction de nouveaux locaux répondant aux besoins de l'Université (projet UniHub, rapport 20.053).

L'autre mesure phare de la Région Neuchâtel Littoral consistait à se positionner comme une « **Smart Région** ». Pour y parvenir, l'État, la Région et la Ville ont aligné leur vision sur la définition du concept et une stratégie est en cours de finalisation en vue d'une validation imminente. L'objectif est d'engager la phase de concrétisation des mesures dès 2021-2022. Outre sa participation au pilotage du projet, l'État entend soutenir la démarche en participant financièrement au développement des outils nécessaires ainsi qu'en adaptant, au besoin, ses propres outils. À noter par ailleurs que suite à la fusion, la Ville s'est nouvellement dotée d'un dicastère du développement technologique, témoignant de la volonté communale de s'investir activement dans la thématique.

Parmi les autres mesures emblématiques déployées dans la Région Neuchâtel Littoral, outre la création de la Région elle-même, relevons le *Pass loisirs Littoral*, l'extension sur l'entier du Littoral de vélos en libre-service ou encore un projet de réaffectation de la Tour des prisons. La région a encore fait une belle expérience de collaboration dans le cadre du *plan intercommunal des énergies* et elle projette d'organiser des réflexions similaires à l'échelle régionale sur d'autres thèmes, comme par exemple la *préservation de la nature, du paysage et de la biodiversité et, l'économie*.



## **Région des Montagnes neuchâtelaises**

Les Montagnes neuchâtelaises s'affirment en tant qu'*Espaces de liberté et de création*. L'élan donné par les APS a d'ores et déjà permis de concrétiser de nombreux projets porteurs aussi bien dans les deux villes que dans les autres communes de la Région.

Inscrite comme mesure phare dans le programme d'impulsion, la **création d'un Centre des Arts de rue** est en voie de concrétisation. Imaginé sur le modèle des Centres Nationaux des Arts de Rue français (CNAR), le CCHAR (Centre de Création Helvétique des Arts de la Rue dans le Canton de Neuchâtel) pourrait s'appuyer sur des partenaires au bénéfice de 25 ans d'expérience dans l'organisation de la Plage des Six Pompes. Les porteurs ont bénéficié d'un premier soutien du programme d'impulsion pour conceptualiser le projet. Ils travaillent actuellement à confirmer sa viabilité financière dans la durée, l'idée étant que l'État apporte son soutien aux investissements ainsi qu'à la phase de lancement.

Le **rayonnement des Montagnes neuchâtelaises par l'événementiel culturel** vise à renforcer le positionnement de la Région sur cette thématique, ainsi qu'à positionner la Ville de La Chaux-de-Fonds comme première capitale culturelle suisse à l'horizon 2025. Dans cette perspective, un mandat a d'ores et déjà permis de définir les contours du projet. En plus de participer à la gouvernance de la démarche, l'État s'implique en soutenant financièrement, grâce au programme d'impulsion, une véritable montée en puissance de la région à travers la concrétisation de différents projets s'inscrivant dans la dynamique voulue. Cela a été le cas des grandes célébrations festives du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription de l'urbanisme horloger dans le patrimoine mondial de l'UNESCO, anniversaire qui sera dorénavant fêtée annuellement. Parallèlement, la Biennale du Patrimoine horloger sera consolidée, en synergie avec les journées du marketing horloger. La Ville du Locle n'est pas en reste, avec la création d'un musée à ciel ouvert qui prévoit la réalisation d'une cinquantaine de fresques sur les murs de la Ville d'ici 2024, ou encore le déménagement de la Fondation Casino-La Grange dans le bâtiment de l'ancien café-restaurant Le Lux.

Les deux autres projets prioritaires de la Région des Montagnes neuchâtelaises sont également en voie d'être concrétisés. Ainsi, le déménagement du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds dans le zoo du Bois du Petit-Château, qui bénéficie d'un important soutien au titre de la nouvelle politique régionale, a été confirmé en octobre 2020. Selon la planification actuelle, le nouveau **zoo-musée** devrait ouvrir ses portes au public dans la première moitié de 2022. En parallèle, le **Nouveau Centre d'Archives** a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil (rapport 20.051) à l'appui d'un crédit d'étude de 9'765'000 francs comprenant l'acquisition d'une parcelle et d'un bâtiment. Ce rapport a été adopté par le Grand Conseil le 30 mars 2021 (par 109 voix contre 1).

Les APS se sont également déployés dans la partie rurale des Montagnes neuchâtelaises, avec l'avancement de projets d'importance. On peut par exemple citer la *Maison de la Tourbière* (Les Ponts-de-Martel), avec la création de nouveaux sentiers didactiques, la fondation d'un centre d'interprétation, la mise en place d'un centre de compétences, ainsi que la rénovation d'un hôtel-restaurant ; la *Sibérie de la Suisse* (La Brévine), cadre dans lequel les communes de la Vallée se sont dotées d'un plan directeur touristique ; l'*élargissement du Slow-Val* (vallées de La Sagne/Les Ponts-de-Martel et de la Brévine) ou encore le *Festival photographique Alt.+1000* qui s'est déroulé sur différents lieux des Montagnes neuchâtelaises.

## **Région Val-de-Ruz**

Deux projets phares avaient été inscrits dans le programme d'impulsion pour la Région Val-de-Ruz mais tous deux sont aujourd'hui réorientés. En effet, en ce qui concerne la **création d'un pôle économique au Chillou**, la votation des Chambres fédérales sur la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds le 21 juin 2019 a rebrassé les cartes et la création d'un pôle à proximité de l'autoroute n'est plus d'actualité. Cette mesure a donc été abandonnée au profit de travaux entre canton et commune quant à la valorisation du potentiel du **futur pôle de gare de Cernier**.

La deuxième mesure phare qui prévoit la **reconversion du site de Landeyeux en permettant le maintien d'emplois** se trouve elle aussi suspendue aux décisions du Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe), qui ne s'est pas encore déterminé quant à sa présence future sur le site. Dans ce cadre, le programme d'impulsion pourrait permettre d'offrir des prêts sans intérêt en soutien aux éventuels investissements de transformation.

Si la concrétisation des deux projets phares n'a donc pas été engagée pour l'heure, d'autres projets en adéquation avec le positionnement *Val-de-Ruz, écorégion* ont vu le jour. Il s'agit en particulier de l'ambitieux projet de développement régional, le *PDR Val-de-Ruz*, qui prévoit un renforcement des circuits courts et une valorisation des produits régionaux. Cofinancé par l'Office fédéral de l'agriculture, ce projet est porté par une quinzaine de producteurs qui travaillent en collaboration avec l'association Neuchâtel Vins et Terroir, le Parc régional Chasseral, la Chambre neuchâteloise de l'agriculture et de viticulture et le service cantonal de l'agriculture. Lors de sa session du 1<sup>er</sup> octobre 2019, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté par 111 voix sans opposition un crédit d'engagement d'un montant brut de 5,4 millions de francs pour cofinancer les actions prévues (rapport 19.013).

À noter également l'extension réussie du périmètre du Parc naturel régional Chasseral à l'entier du territoire communal de Val-de-Ruz, le Grand Conseil ayant adopté le 20 février 2020 le rapport (19.037) sur les parcs naturels régionaux par 109 voix contre 3. Parmi les autres actions déployées dans la région Val-de-Ruz et inscrites dans les APS, plusieurs concernent les énergies vertes, l'écologie industrielle, la mobilité douce, l'extinction de l'éclairage nocturne ou encore une production agricole durable.

## **Région Val-de-Travers**

Sous l'égide de son slogan *Le Val-de-travers – qualités naturelles*, cette région a fait preuve d'un beau dynamisme dans le cadre des APS.

La première mesure phare inscrite dans le programme d'impulsion est d'ores et déjà concrétisée avec le lancement du projet porté par Destination Val-de-Travers, qui vise à renforcer la logique de collaboration des acteurs touristiques et à augmenter le professionnalisme de ceux-ci, en vue de la création d'une **plateforme de promotion commune du secteur touristique**. Cette association fédère depuis plus d'une dizaine d'années l'ensemble des acteurs touristiques de la région ; dans le cadre de ce projet, des réseaux thématiques ont été définis et désormais constitués (hébergement, restauration et terroir, mobilités, culture, loisirs et absinthe), afin d'œuvrer à améliorer la qualité de l'accueil et de l'offre proposée aux touristes. Cofinancé par la Confédération à travers le programme Innotour, ce projet a bénéficié d'un soutien cantonal dans le cadre du programme d'impulsion, ainsi que de soutiens communaux d'importance.

La deuxième mesure phare identifiée, à savoir la **revalorisation du site Dubied**, n'a en revanche pas encore véritablement démarré, la commune devant encore se déterminer quant à la stratégie à privilégier pour développer ce site, appartenant à de nombreux propriétaires. L'État a prévu de soutenir des études d'initiation et, ultérieurement, par des

prêts sans intérêt en soutien aux investissements qui ne seraient pas éligibles au titre de la nouvelle politique régionale.

Parmi les autres projets réalisés ou en voie de l'être, on peut mentionner l'évolution de la *Fête de l'absinthe*, manifestation dont le concept a été totalement revisité, *Art Môtiers*, qui vivra une nouvelle édition en 2021, ou encore le *SwissCanyonTrail* qui ambitionne de renforcer son rayonnement en s'inscrivant dans le calendrier européen des ultra-trails. Plusieurs projets ont aussi été concrétisés en lien avec les énergies vertes, le renforcement des itinéraires VTT ou encore la consommation locale.

### **2.3. État de situation des mesures transversales**

En complément des mesures régionales, le programme d'impulsion permet de financer deux mesures phares qui se déploient dans l'ensemble du canton :

#### ***Innovation dans l'économie présenteielle***

En matière de soutien à l'économie de proximité. La volonté de Conseil d'État est de permettre à notre canton de mieux conserver et faire circuler localement les richesses produites sur le territoire, tout en favorisant la préservation de l'environnement.

Un premier appel à projets a été lancé le 11 novembre 2019 par l'État, initiant ainsi le programme « Ecoprox ». Ce programme permet de soutenir des actions qui visent à renforcer l'économie présenteielle de manière générale, assurer l'accessibilité des produits et des services dans les localités, encourager le réflexe local auprès de la population et des entreprises ou encore stimuler les partenariats et la collaboration entre les acteurs concernés. Adressé à tout groupement d'entreprises, association, institution ou groupe de personnes formalisé, l'appel à projets permet d'octroyer des soutiens d'impulsion uniques et subsidiaires, pour un montant maximal de 50'000 francs par projet. Un site Internet dédié regroupe toutes les informations utiles : [www.ne.ch/economieproximite](http://www.ne.ch/economieproximite).

Le premier appel à projets a rencontré un vif succès et suscité le dépôt de pas moins de 75 dossiers de qualité. Suite à une analyse multi-critères intégrant les enjeux du développement durable, le canton a sélectionné treize actions qu'il a cofinancées pour un montant total de 300'000 francs. Il s'agissait d'initiatives qui permettaient toutes de mieux promouvoir les produits régionaux, de faciliter une consommation locale ou encore de rendre les centres des villes et villages plus conviviaux. Par ailleurs, la résilience locale, l'entraide et la collaboration étaient au cœur des projets retenus, notions qui ont démontré toute leur importance dans la gestion de la crise covid.

Cet encouragement à soutenir l'économie locale a ensuite trouvé un ancrage dans la campagne « J'agis pour mon canton. Et toi ? », lancée durant l'été 2020 par une coalition inédite de partenaires. Avec des messages simples et fédérateurs, cette campagne invitait la population et les entreprises à se montrer solidaires avec le tissu économique neuchâtelois afin d'essayer de limiter au mieux les impacts négatifs de la crise (voir [www.agir-ne.ch](http://www.agir-ne.ch)). Dans la foulée, un deuxième appel à projets « Ecoprox » a été lancé en novembre 2020, suscitant une nouvelle fois un fort engouement. La liste des projets retenus sera communiquée au courant du mois de mai 2021.

L'intention du Conseil d'État est de poursuivre le programme « Ecoprox » dans les années à venir, via d'autres appels à projets financés par le programme d'impulsion. Dans ce but, il a adopté le 17 juin 2020 un crédit d'objet de 800'000 francs. En effet, les objectifs poursuivis et les projets déployés sont en parfaite adéquation avec les enjeux actuels et futurs du canton. Il s'agira ensuite de tirer un bilan pour décider s'il convient d'envisager une implication durable de l'État sur cette thématique.

## **Mise en oeuvre d'une stratégie de domiciliation**

Le Canton de Neuchâtel a vu ces dernières années sa population décroître. Cette évolution négative pose d'importants problèmes. Elle freine notamment le développement socio-économique du canton et met les collectivités publiques en difficulté. Conscient de cette problématique, le Conseil d'État avait inscrit l'attractivité résidentielle dans le premier axe de son programme de législature 2018-2021. C'est aussi l'une des deux thématiques transversales prioritaires des APS.

Pour inverser la tendance, notre canton dispose aujourd'hui de nombreux atouts. Ses conditions-cadres se sont améliorées et les grands projets de mobilité vont durablement doper son attractivité résidentielle. En effet, le projet « Mobilité 2030 » permettra au cours de ces prochaines années de concrétiser des investissements majeurs, pour réaliser la liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que les contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds. En ce qui concerne la fiscalité, le positionnement relatif du canton s'est nettement amélioré grâce aux nouvelles mesures entrées en vigueur en 2020 et 2021. Enfin, le nouveau plan cantonal d'aménagement du territoire ouvre des potentiels intéressants pour réussir une croissance qualitative.

Pour tirer pleinement parti de cette nouvelle donne et retrouver une dynamique démographique positive, le Conseil d'État a engagé en octobre 2019 un délégué à la domiciliation et élaboré une stratégie pour renforcer l'attractivité résidentielle du canton. Cette stratégie peut se résumer de manière très schématique en trois « A » :

- **Ancrer** : la population prend pleinement conscience des atouts du canton et bénéficie d'une amélioration de ses conditions-cadres. Les habitant-e-s jouent leur rôle de premiers ambassadeurs et ambassadrices de leur territoire.
- **Attirer** : les employeurs et employeuses jouent un rôle déterminant afin de promouvoir et faciliter l'installation des personnes nouvellement recrutées hors du canton ainsi que des employé-e-s pendulaires. Un partenariat public-privé se met en place pour atteindre cet objectif.
- **Accueillir** : un premier contact de qualité, une orientation rapide et efficace de la personne nouvellement arrivée vers la réponse à ses besoins, ainsi qu'une attitude accueillante des autorités et de la population contribuent à ancrer les personnes nouvellement arrivées dès leur installation.

Le plan d'action envisagé par le Conseil d'État s'articule en dix mesures, qui doivent traduire concrètement ces trois « A ». Il est toutefois très clair que les collectivités publiques ne peuvent pas relever seuls un tel défi. L'enjeu est collectif et la réponse doit impliquer l'ensemble de la population et des acteurs et actrices socio-économiques. En outre, même s'il est clairement attendu et nécessaire que les actions envisagées à court terme produisent rapidement de premiers résultats tangibles, le renforcement de l'attractivité résidentielle ne peut s'envisager que dans une perspective de moyen et long terme, tout en s'inscrivant en tant que composante importante de la vision de développement du canton.

Mise en consultation entre février et mars auprès des communes, des partis politiques et de divers milieux intéressés, la stratégie de domiciliation a été validée par le Conseil d'État le 5 mai 2021. Sa mise en oeuvre et l'atteinte des objectifs fixés constituera l'un des principaux défis de la législature 2022-2025.

## 2.4. Prise en compte des APS dans la conduite des politiques publiques

Au-delà de la réalisation de projets partenariaux, l'ambition des APS était de mieux aligner les objectifs prioritaires de développement de l'État, des régions et des communes. Le bilan dressé en 2020 a confirmé que la démarche avait effectivement permis de définir une vision partagée qui dépasse le positionnement d'image et la réalisation des mesures listées, pour se traduire également dans les lignes directrices des politiques publiques déployées aux différents niveaux institutionnels.

Au niveau de l'État, les contenus des APS fraîchement validés ont d'abord été largement pris en compte dans l'établissement du programme de législature 2018-2021. Ensuite, ils offrent une grille de lecture intéressante à laquelle les services et le Conseil d'État se réfèrent régulièrement, pour s'assurer que les projets menés s'inscrivent bien dans une vision globale cohérente, ainsi que pour orienter les arbitrages qu'ils doivent effectuer. Enfin, il y est fait référence de manière fréquente dans la communication, aussi bien au niveau interne qu'externe, tant envers les partenaires de l'État que publiquement.

Ainsi, au-delà de la concrétisation par l'État des projets listés dans les accords et déjà évoqués précédemment (Centre d'archives dans les Montagnes neuchâtelaises, extension du périmètre du Parc Chasseral, programme de soutien à l'économie de proximité, stratégie de promotion de la domiciliation, etc.), les contenus des APS ont été largement pris en compte par l'État dans nombre de situations :

- Il y est fait référence dans plusieurs conventions-programmes conclues entre l'État et la Confédération, notamment en matière de politique régionale. Cette dernière apprécie l'existence d'un tel cadre de concertation avec les régions et les APS facilitent ainsi l'obtention de moyens fédéraux accrus en soutien de nos stratégies.
- Au niveau organisationnel, dans le cadre du projet Vitamine, le choix de localiser le centre de compétences « culture et patrimoine » (qui inclut aussi les dimensions architecture et urbanisme) dans le pôle de La Chaux-de-Fonds fait clairement écho au positionnement défini pour la Région des Montagnes neuchâtelaises.
- De nombreux rapports adoptés par le Grand Conseil ont validé des stratégies ou des projets qui s'inscrivent directement dans les priorités fixées par les APS. Pour ne citer que trois exemples marquants, l'aménagement des rives (rapport 19.026) concrétise un objectif important de l'APS de la Région Neuchâtel Littoral, le plan d'affectation cantonal du Creux-du-Van (rapport 19.027) rejoint à 100% les priorités de l'APS du Val-de-Travers, tandis que le projet de développement régional circuits-courts (rapport 19.013) est une contribution significative au positionnement du Val-de-Ruz en tant qu'Ecorégion.

Au niveau des régions et des communes également, les APS constituent une référence devenue importante. Les programmes de législature communaux établis depuis leur signature les prennent en considération et s'inscrivent en forte cohérence avec leurs contenus. Certaines communes sont même allées plus loin, telles la Ville de La Chaux-de-Fonds qui a créé en son sein une structure interne dédiée au suivi des APS ou la nouvelle commune fusionnée de Neuchâtel qui s'est dotée d'un dicastère du développement technologique, dont le rôle sera central dans la mise en œuvre de la « Smart Région ».

### **3. PERSPECTIVES**

#### **3.1. Assurer la continuité de la démarche**

Avec les APS, Neuchâtel s'est doté d'un cadre solide pour fédérer les régions, renforcer leur positionnement et leur contribution au développement de l'ensemble du canton. Mais si l'outil a fait ses preuves, son fonctionnement est exigeant à plusieurs titres.

Tout d'abord, les membres des exécutifs communaux qui représentent leur région dans les négociations doivent pouvoir engager politiquement leur groupement de communes et les représentant-e-s du Conseil d'État l'ensemble du collège. Les discussions portent sur l'ensemble des domaines thématiques, au-delà des domaines de compétences propres des membres constituant les délégations. Tout cela requiert, un conséquent travail de préparation et de suivi des séances, mais aussi un degré de confiance élevé des exécutifs envers les délégations qui les représentent, ces dernières devant bien apprécier la marge de manœuvre dont elles disposent dans le cadre des négociations.

En plus de s'impliquer dans la concrétisation des mesures selon les modalités décidées au plan politique, les administrations doivent également pouvoir s'approprier les accords et faire valoir leurs remarques. Il est donc nécessaire qu'elles soient concrètement impliquées dans les processus de préparation et de suivi des séances.

Par ailleurs, assurer le suivi d'ensemble et la coordination d'un tel processus, notamment au sein des régions et entre elles, requiert une expertise et des compétences étendues. À ce titre, le choix de confier ce mandat au RUN s'est avéré particulièrement pertinent. Il est donc prévu de poursuivre selon le même modèle pour la période 2021-2024.

Enfin, l'appui des législatifs au principe même des APS est essentiel. S'il est bien clair que cela n'engage pas à accepter tous les projets qui en sont issus, il s'agit de donner une valeur aux efforts de concertation en les prenant en considération au moment de faire de choix. Ce qui implique une information transparente et régulière de la part des exécutifs.

En regard de ce qui précède, le calendrier serré des transitions de législature dans les communes et au niveau cantonal implique un effort particulier, afin d'assurer la continuité de la démarche. Dans cette perspective, une séance de formation et d'information en ligne a été organisée par le RUN, l'État et des représentant-e-s des régions le 3 février dernier à l'attention des exécutifs communaux. Elle a rencontré un franc succès, puisqu'elle a été suivie par près de 80 personnes représentant 25 des 27 communes neuchâteloises, y compris deux des trois communes qui n'ont pas encore formellement ratifié les APS<sup>5</sup>.

Il s'agit maintenant de favoriser une transition réussie également au niveau cantonal. Dans ce but, deux membres du Conseil d'État ont participé à toutes les séances du dernier cycle de rencontres. C'est aussi dans cet esprit qu'a été produit le présent rapport d'information à l'attention du Grand Conseil, en vue d'un traitement par les nouvelles autorités.

#### **3.2. Unir les forces pour relever les défis à venir**

De manière générale, la législature écoulée a vu le canton de Neuchâtel réformer ses institutions, équilibrer ses finances et redresser sa situation en matière de taux de chômage et d'aide sociale. Le premier semestre de l'année 2019 a été qualifié de véritable « printemps neuchâtelois », avec l'aboutissement des grandes réformes de la fiscalité et de l'aménagement du territoire, puis le vote final des chambres fédérales sur les projets d'investissements majeurs dans nos infrastructures de mobilité. Ainsi, tant la ligne

---

<sup>5</sup> Rochefort et Lignières, la troisième commune n'ayant pas rejoint les APS étant Le Landeron.

ferroviaire directe entre le haut et le bas du canton que les contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds seront réalisés par la Confédération, pour un montant total d'investissements dépassant 2 milliards de francs. Le Grand Conseil adoptait dans la foulée le programme d'impulsion, afin de stimuler une dynamique positive et durable impliquant l'ensemble du territoire cantonal.

Les perspectives étaient donc enthousiasmantes pour l'avenir du canton lorsqu'est survenue la pandémie de coronavirus. Le choc provoqué par cette crise mondiale d'une ampleur inédite a mobilisé toutes les énergies, afin de gérer les urgences sanitaires, économiques et sociales notamment. Malgré les difficultés, tout a été fait pour que les grands projets puissent se poursuivre et se déployer sans retard, en considérant que les efforts de développement joueraient un rôle précieux dans le soutien et l'accélération de la relance post-crise.

Aujourd'hui plus que jamais, une intense collaboration entre l'État et les régions s'impose, pour relever les ensemble les défis auxquels nous devons faire face. Le Conseil d'État identifie en particulier quatre enjeux majeurs pour les années à venir :

- À très court terme, il s'agit de soutenir la reprise des activités économiques et de veiller à ce que celle-ci permette une réduction rapide et durable du chômage. De nombreux projets liés aux APS peuvent y contribuer, en particulier le programme Ecoprox qui vise à maximiser la circulation locale des richesses ainsi à dynamiser le tissu économique de proximité.
- Il est également nécessaire d'inverser au plus vite la tendance démographique négative observée ces dernières années. Dans cette perspective, les APS jouent un rôle fondamental à double titre. D'une part, l'essence même de la démarche vise à renforcer l'attractivité cantonale en renforçant les meilleurs atouts de toutes les régions. D'autre part, c'est avec les régions que l'État entend mettre en œuvre et décliner la stratégie de promotion de la domiciliation fraîchement validée.
- Au-delà de la relance post-covid, un enjeu fondamental consiste à anticiper le développement d'un territoire cantonal dont la géographie sera bouleversée par les nouvelles infrastructures de mobilité. Le RER va connecter toutes les régions à une colonne vertébrale qui reliera au quart d'heure les centres des trois villes. Afin d'en tirer le meilleur parti pour stimuler un développement équilibré de l'ensemble du territoire, il est essentiel de renforcer l'attractivité de toutes les régions dans une perspective de complémentarité.
- Enfin, tout comme l'ensemble de la planète, notre canton est confronté aux enjeux du réchauffement climatique. Il est de notre responsabilité d'agir rapidement pour limiter drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, mais également pour préparer autant que possible notre société aux multiples conséquences qui en découleront.

Il est clair que les APS ne constituent pas la seule réponse face à ces différents défis. Ils offrent cependant un cadre précieux pour encourager et structurer la concertation entre l'État et les régions, favoriser la résilience locale et l'union de toutes les forces vives du canton pour mieux les affronter ensemble.

### **3.3. Prochaines étapes et nouvelles pistes**

Dans un premier temps, il s'agira pour le Conseil d'État nouvellement élu d'entrer dans la démarche. Un cycle de rencontres avec les régions est fixé cet automne et l'un de ses enjeux principaux consistera à empoigner la question de la réaffectation éventuelle des fonds issus du programme d'impulsion. En effet, si le programme d'impulsion permet une

souplesse bienvenue quant à la répartition des montants d'une année à l'autre, ainsi qu'une certaine flexibilité quant au choix des projets soutenus, il est par contre limité dans le temps. Ainsi, aucune dépense financée par le programme d'impulsion ne pourra intervenir au-delà de 2025.

Ensuite, il s'agira de questionner les moyens qu'entend se donner l'État pour soutenir les projets liés aux APS à l'avenir. Le fait de disposer de moyens dédiés pour soutenir la concrétisation des mesures a en effet été identifié comme l'un des trois facteurs clés du succès des APS, aux côtés de l'engagement politique du Conseil d'État et du caractère transversal de la démarche. Or, si le programme d'impulsion permettra encore d'apporter un soutien aux mesures phares qui seront concrétisées durant les années à venir, il sera nécessaire de définir rapidement sous quelle forme l'État entend soutenir les mesures phares de développement des régions à l'avenir. Faut-il envisager un nouveau programme d'impulsion pour accompagner la relance post-covid, un crédit-cadre dédié aux APS, la mise en place de conventions-programmes entre l'État et les régions (à l'instar de ce que le Conseil d'État a esquissé dans son rapport d'information à l'appui du classement de la motion 19.124 – charges géotopographiques) ou encore d'autres voies ?

Enfin, il s'agira autour de la mi-législature d'établir un bilan relatif aux deux nouveaux champs d'intervention de l'État initiés dans le cadre des APS, à savoir le soutien à l'économie de proximité et la promotion de la domiciliation. Sur cette base, les autorités pourront se déterminer quant à la pérennisation de ces nouvelles politiques cantonales et, cas échéant, procéder aux ajustements jugés nécessaires.

#### **4. CONCLUSION**

Quatre ans après le lancement de la démarche, le Conseil d'État est heureux de pouvoir présenter les fruits récoltés à ce jour. Les projets réalisés, la mise en réseau des régions entre elles, ainsi que l'enthousiasme et l'esprit de collaboration suscités par les APS démontrent la valeur ajoutée de cet outil, qui s'est progressivement imposé comme un élément important et structurant dans la conduite de politiques publiques cohérentes et concertées à l'échelle du territoire cantonal. Le Conseil d'État tient à remercier chaleureusement les communes, les régions, les services de l'administration cantonale, le RUN, les partenaires des différents projets ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré au succès de la démarche pour leur engagement et leur implication.

Le Conseil d'État remercie le Grand Conseil de prendre acte du présent rapport d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 5 mai 2021

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND